



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

**Infolettre bimensuelle du
14 septembre 2023
#14**

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPP propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille numérique.

ABAYA ET DISCRIMINATION



La campagne pro-abaya se poursuit sur Internet

Depuis l'interdiction du port de la tenue à l'école, sur Internet, certains relais d'influence continuent de défendre l'abaya et de s'inscrire en faux contre la loi. Tour d'horizon.

[Lire la suite](#)





Abayas : un écran de fumée !

L'interdiction des abayas validée par le Conseil d'État discrédite l'école de la République tout en alimentant les fantasmes sur l'islam et contribue à détériorer la qualité des relations éducatives, estime un collectif de chercheur.e.s spécialistes de l'éducation.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, Libération, le 8 septembre 2023

"Mais cette interdiction est aussi préoccupante par le mépris qu'elle manifeste pour les vrais problèmes de l'école. La particularisation d'un vêtement, alors même que le droit définit déjà un cadre réglementaire commun à tous les signes religieux ostensibles, dissimule mal des visées politiciennes. Les «atteintes à la laïcité» restent en réalité marginales, bien que les équipes académiques soient incitées à «faire du chiffre», au prix parfois d'une distorsion de la réalité. Dès lors, on peut légitimement s'interroger sur les intentions politico-médiatiques qui placent le «problème des abayas» au centre de la rentrée scolaire, éclipsant des enjeux pédagogiques et professionnels majeurs, relatifs au devenir du baccalauréat, à Parcoursup, à la revalorisation des salaires enseignants, à la réforme du lycée professionnel, au recrutement et à la formation des professeurs, etc. La temporalité de cette communication politique aurait-elle à voir avec la volonté d'amadouer la droite, dans le contexte d'une ouverture future des débats parlementaires sur une nouvelle loi immigration ? Aurait-elle pour objectif de faire oublier le scandale relatif au Fonds Marianne ? De détourner le regard du financement de l'école privée par l'Etat, accru depuis l'abaissement de l'âge obligatoire de scolarisation à 3 ans ? La surpolitisation récurrente de la thématique laïque est un «écran de fumée» des problématiques scolaires et plus largement des problématiques nationales.

(...)

La laïcité, historiquement principe de concorde, n'a cessé d'être instrumentalisée dans la période récente, à l'instar de la campagne «C'est ça la laïcité» qui pointait de façon décomplexée, à la rentrée 2021, les populations non-blanches. Alors que les lycéens adhèrent massivement à une vision libérale de la laïcité, une petite décision comme l'interdiction de l'abaya, sans autre enjeu que symbolique, discrédite finalement l'école de la République tout en alimentant les fantasmes sur l'islam dans la société. Si elle est actée, elle contribuera à détériorer la qualité des relations éducatives. Car les élèves constatent au quotidien que la laïcité telle qu'elle est mise en oeuvre stigmatise d'abord et avant tout l'islam. Il n'est plus question d'une laïcité qui permet - la liberté de conscience et l'égalité des droits - mais bien d'une laïcité qui interdit à certaines - toujours les mêmes. Il s'agit d'une politisation irresponsable et méprisante à l'encontre notamment des jeunes qui se sont révoltés en juin. L'interdiction est présentée comme une mesure consensuelle, mais elle nourrira en fait des conflits entre personnels des établissements, détériorant encore un peu plus les collectifs de travail mis à mal par le manque de moyens dévolus à l'éducation publique. Cette nouvelle interdiction confirmerait de surcroît l'installation d'une laïcité de contrôle au sein de notre école, dont on constate avec inquiétude l'extension sans fin."

[Lire la suite](#)





Des cas de discrimination à l'école dénoncés après l'interdiction de l'abaya en France - rts.ch - Monde

Alors que le port de l'abaya à l'école a été interdit par le ministère de l'Éducation nationale fin août en France, des dérives survenues lors de la rentrée scolaire ont été signalées. Une application discriminatoire de l'interdiction envers les élèves présumées musulmanes est notamment dénoncée.

Sommaire

1. Craintes de "profilage ethnique",
2. Des cas de discrimination signalés,
3. Un contrôle du corps des femmes.

[Lire la suite](#)



ABAYA ET LAÏCITÉ



Vis ma vie de prof laïque

Des voix s'élèvent pour juger inutile et « islamophobe » d'interdire l'abaya à l'école. Ce n'est pas l'avis de Sophie Mazet, professeure de lycée à Saint-Ouen. Elle est l'une des premières à avoir affronté la crise des abayas, dès 2011, avec en face d'elle un collectif islamiste virulent... qui mènera plus tard l'offensive contre Samuel Paty. Depuis, des influenceurs religieux ont pris le relais sur TikTok et les « provocations » ont fleuri. En « première ligne », les directeurs et les enseignants ont tout essayé : le déni, le silence, la négociation. Rien n'a marché. Ils sont 80 % à approuver la décision du nouveau ministre de l'Éducation nationale et à souhaiter une règle claire. Sophie Mazet en fait partie, et nous dit pourquoi. Une parole courageuse.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu de l'hebdomadaire, Franc Tireur, le 6 septembre 2023

"Sur le terrain, on a le sentiment d'être bien seuls à se débattre avec ces provocations. Plus encore, quand nous sommes accusés de « faire la chasse aux femmes musulmanes », de stigmatiser ou de nous ériger en « police du vêtement ». Nous, enseignants, personnels de direction, conseillers principaux d'éducation (CPE), ou l'Éducation nationale dans son ensemble, serions donc « islamophobes ». Nous chercherions à tout prix à savoir qui est musulman pour mieux l'exclure. C'est le contraire de ce que nous vivons. Nous nous efforçons de traiter toutes nos lycéennes à égalité, sans les assigner, mais lorsqu'une d'elles se présente en classe vêtue d'une abaya, on ne peut pas ignorer sa religion.

Une abaya n'est pas comparable à une coquetterie, comme a tenté de le faire croire Cécile Duflot sur X (ex-Twitter) en postant la photo d'une longue robe-chemise à imprimé vert et bleu, légendée : « Ça vous choque, ça? C'est une atteinte à la laïcité? » Un internaute qui n'y connaît rien est tombé dans le panneau. Oui, a-t-il répondu, et elle s'en est régalée: « Bim badaboum

perduuuuuuuu c'est PAS une abaya, c'est une robe GUCCI, 2 980 euros. » Quiconque croise des jeunes tous les matins sait faire la différence entre une robe Gucci et une abaya... Que nos élèves nous disent porter pour respecter leur foi, couvrir leurs corps d'une couleur sombre qui ne doit jamais comporter de fioritures.

(...)

À cette époque déjà – nous sommes donc pendant l'année scolaire 2010-2011–, je remarque dans l'une de mes classes une jeune fille toujours habillée d'un long vêtement couvrant que je ne sais pas encore nommer, et que j'appelle, faute de mieux, une longue robe noire. Elle est dépourvue d'ornement, fabriquée du même tissu que le voile qu'elle arbore sur la tête hors du lycée, et autour de son cou le reste du temps. Le terme robe est d'ailleurs imprécis et inexact, puisqu'elle la porte par-dessus ses vêtements. Et elle n'est pas la seule. Elles sont une dizaine pour un lycée de près de mille élèves. C'est peu. Mais c'est nouveau. Peut-être est-ce pour cela que nous n'avons pas réagi immédiatement. Mon élève est discrète, elle a d'importantes difficultés, ne participe pas, mais ne pose aucun problème. Un jour, à la fin d'un cours, je la retiens et lui glisse ces mots, préparés avec soin (merci encore à mes collègues de m'avoir appris la modération) : « Je crois qu'il va falloir entamer une réflexion autour de votre tenue. Elle me semble relever de la loi sur les signes religieux à l'école. Je vous laisse y réfléchir, nous en reparlerons dans quelque temps. » La loi du 15 mars 2004 prévoit une phase de dialogue avant d'évoquer la moindre sanction.

(...)

Qui prescrit cette tenue? Comment s'appelle-t-elle en réalité ? Mes recherches en bibliothèque me font découvrir les mots « abaya », « jilbab », « khimar », autant de vêtements couvrants destinés à respecter les prescriptions religieuses de « savants » du wahhabisme d'Arabie saoudite. Puis je surfe sur Internet, sur les sites qui vendent ces articles. Je ne suis pas déçue... On trouve, comme aujourd'hui, à peu près les mêmes arguments de vente. Neyssa Shop est l'un des plus clairs: « On dit que l'abaya est tout simplement l'extension du hijab 2. » « Abaya et jilbeb sont deux ensembles spécifiques. Ils partagent tout de même un point commun qui est celui d'offrir la possibilité à la femme musulmane de se cacher du regard des hommes. » Mes ados le voient bien ainsi. Certaines me prêtent même main-forte. L'une d'elles m'apporte Ma sœur, voilà comment Allah et son Messenger veulent que tu sois !, un ouvrage de Cheikh 'Amr' Abd Al Mun'im Salim, emprunté à son père. Il détaille les prescriptions: couvrir l'ensemble du corps, ne comporter aucun ornement, ni boutons, ni dentelles, ni broderies, ne pas ressembler aux vêtements des hommes ni à ceux des «non-musulmanes». Quand les journalistes déboulent devant le lycée, ce qui ne tarde pas, ils reprennent immédiatement, et unanimement, la version des jeunes filles, qui entre-temps a totalement changé: cette tenue serait purement culturelle. Mon élève a même déclaré à la télévision qu'elle avait choisi cette robe car le noir l'amincissait.

(...)

Tant mieux. Car l'esprit même de résistance laïque s'épuise en réalité... La plupart de mes nouveaux collègues, enfants de leur génération, parfois issus de mouvements politiques de gauche qui combattent désormais ces lois, se désintéressent de la question laïque, dans le meilleur des cas, ou sont parfois carrément opposés à la loi de 2004. Si je suis convaincue, chaque jour davantage, que la laïcité est la meilleure des

protections pour l'école, nous sommes de moins en moins à le penser. Voilà pourquoi la décision du ministre de l'Éducation nationale était nécessaire. Il fallait clarifier la règle pour nous permettre de parler des autres sujets: le manque d'enseignants, l'absurdité de Parcoursup, les inégalités, et pourquoi pas, rêvons un peu, l'arrêt du financement de l'enseignement privé par l'État. Les dinosaures que nous sommes utiliseront leurs forces, celles qui leur restent, pour mener ces combats."

[Lire la suite](#)



La tribune de l'essayiste Jad Zahab dans Midi Libre : "Abaya, laïcité et tenue républicaine à l'école : vive la rentrée !"

L'essayiste Jad Zahab salue l'interdiction de l'abaya au sein des établissements scolaires. Il pose cependant les débats de la faisabilité matérielle et des justifications de droit.

"Cachez cette tenue que la République ne saurait voir à l'école". C'est, en quelque sorte, et de manière raccourcie, ce qu'il faut retenir des derniers jours de débats et polémiques qui ont suivi l'annonce, par Gabriel Attal, de son intention d'interdire le port de l'abaya – vêtement long, couvrant le corps mais pas le visage, souvent porté par les femmes dans les pays du Moyen-Orient – à l'école.

Sommaire

1. Quid du détournement de signes culturels à des fins religieuses ? Nos lois ne disent rien à ce sujet,
2. Sur ce sujet comme beaucoup d'autres, gare à l'outrance et à la démagogie.

[Lire la suite](#)



Abaya : le débat sur la laïcité est relancé | ARTE Europe - L'hebdo

Cette rentrée, il faudra laisser son abaya, cette longue robe traditionnelle du Maghreb, au placard. L'annonce du ministre de l'Éducation nationale fait polémique et divise la société. La France est l'un des pays les plus restrictif concernant le principe de laïcité. Comment cette question est-elle appréhendée dans le reste de l'Europe ? On en parle dans Arte Europe l'Hebdo.

[Voir la vidéo](#)





Abaya à l'école : "Le port de l'abaya à l'école a pour but de tester les limites" (Gilles Kepel)

Gilles Kepel, professeur des Universités et auteur de "Prophète en son pays" aux éditions de l'Observatoire, répond aux questions de Sonia Mabrouk.

[Voir la vidéo](#)



Note de service laïcité : une réponse adaptée ?

Après l'annonce médiatique de Gabriel Attal sur l'interdiction de l'abaya et des qamis, le ministre a envoyé un mail aux chefs d'établissement, IEN, directeurs et directrices d'école comprenant une note de service (parue au BO du jeudi 31 août) et une lettre à destination des parents d'élèves concernés.

[Lire la suite](#)



ABAYA ET POLITIQUE



L'abaya et le qami : à offensive politique, réponse politique

En annonçant le 27 août dernier l'interdiction bienvenue de porter à l'école, collège ou lycée, l'abaya pour les filles et le qami pour les garçons, Gabriel Attal, nouveau ministre de l'Éducation nationale, fait une entrée fracassante dans ses nouvelles fonctions et un coup politique et de communication qui a entraîné de nombreuses réactions politiques et médiatiques, contradictoires, non sans hypocrisie dans certains cas, avec un comportement opportuniste de la part de marques de vêtements pour vendre leur camelote.

Sommaire

1. Les faits et le texte de la circulaire du ministre,
2. Les réactions politiques et l'attitude de la presse,
3. Les réactions des syndicats d'enseignants,
4. Le « business »,
5. Il s'agit bien d'une question politique.

[Lire la suite](#)





Abaya et pudeur, par Martin Steffens

Notre chroniqueur, Martin Steffens, s'interroge sur la notion de pudeur à laquelle fait parfois appel le débat autour de l'abaya, en ces temps de rentrée scolaire.

« Avis de *Libres penseurs de France*, ADLPF :

Article issu du quotidien, *La Croix*, le 9 septembre 2023

"Que veut exprimer une collégienne par son vêtement ? Est-ce aussi simple qu'un refus de la laïcité ? Et aussi précis qu'un refus de la laïcité « à la française », laquelle n'est pas le droit pour tous de vivre ses convictions religieuses mais l'interdiction de les manifester dans le cadre de l'école et de quelques autres institutions d'État ? Dans l'esprit bouillonnant des adolescents, la chose est rarement claire. À cet âge, certes, l'habit fait le « moi » ; mais ce « moi » est fluant et, dans dix ans, ils riront des modes auxquelles ils avaient mis tant de soin à s'astreindre.

La pudeur est souvent évoquée par les jeunes filles portant l'abaya. L'argument ne laisse pas insensible. S'exprime ici le ressenti, la souffrance peut-être, de filles nouvellement femmes exposées au regard des hommes, dans une société où le corps féminin est hypersexualisé. Et puis la pudeur est une vertu, toute proche de ce qu'on nommait si bien la réserve : être pudique, c'est ne pas se donner à tous, tout de suite. C'est avoir une conscience aiguë du temps pour montrer et pour ne pas montrer, pour dire et ne pas dire. On parle de la pudeur des sentiments : il y a des choses qu'on confie à quelques-uns seulement, il y a la scène et les coulisses - sinon règne l'obscène.

(...)

C'est peut-être cela le sens profond de notre laïcité : que la singularité de chacun, dont le visage est le symbole, n'ait pas à se voiler. Ironie cruelle de notre histoire : dans le même temps, un autre ministre évoque la possibilité d'imposer à nouveau le masque sanitaire à l'école."

[Lire la suite](#)



L'interdiction de la Abaya : le rabbin Haim Nissenbaum au micro d'Éva Soto

[Voir la vidéo](#)





Athéisme, liberté de culte et laïcité - Partie 1 : l'athéisme d'état

En France, la laïcité permet à chacun et chacune de croire ou non, mais aussi de critiquer ou encore de blasphémer. Mais dans d'autres pays, à différentes périodes de l'histoire, l'athéisme a été porté comme doctrine officielle et, à l'instar de l'inquisition catholique, entraîné nombre de persécutions... C'est le sujet que nous allons donc explorer dans cette première partie de ce triptyque.

[Voir la vidéo](#)



Athéisme et agnosticisme | L'Encyclopédie Canadienne

L'athée ne croit pas à l'existence de Dieu; l'agnostique croit que nous sommes incapables de savoir s'il existe ou non. Bien que le terme « agnosticisme » ait été inventé par T.H. Huxley (1825-1895), le point de vue est très ancien, remontant aux sceptiques grecs.

[Lire la suite](#)



CONSEIL D'ÉTAT



Laïcité : le Conseil d'État rejette le référé contre l'interdiction du port de l'abaya à l'école

Saisi en urgence par une association, le juge des référés du Conseil d'État rejette le référé contre l'interdiction du port de l'abaya ou du qamis dans l'enceinte des écoles, collèges et lycées publics. En l'état de l'instruction, le juge estime que l'interdiction du port de ces vêtements ne porte pas une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale.

[Lire la suite](#)



Validée par le Conseil d'État, l'interdiction de l'abaya à l'école est-elle respectée ?

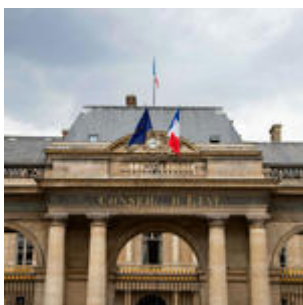
L'interdiction du port de l'abaya dans les écoles a été validée par le Conseil d'État, le jeudi 7 septembre 2023. La juridiction voit dans ce vêtement un signe religieux ostentatoire qui contrevient au principe de laïcité.

Sommaire

1. Des demandes pour suspendre l'interdiction des abayas,
2. Que risque un(e) élève qui porte une abaya ou un qamis à l'école ?
3. Comment l'abaya peut-elle être interdite à l'école ?

4. Qu'est ce qu'une abaya ?
5. Le qamis, qu'est-ce que c'est ?
6. L'abaya et le qamis sont-ils des vêtements religieux de l'islam ?
7. Abaya et qamis, signes religieux ou habitudes culturelles ?

[Lire la suite](#)



Interdiction de l'abaya à l'école : le Conseil d'État conforte le gouvernement

Le juge des référés a rejeté, jeudi, la requête présentée par l'association Action Droits des musulmans. D'autres recours sont déjà engagés.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait issu du quotidien, Le Monde, le 8 septembre 2023

"Du point de vue du ministère de l'éducation nationale, la note de service du 31 août, accompagnée d'une lettre aux parents d'élèves pour en expliquer le contenu et la démarche, n'est qu'une actualisation de la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'école, qu'il s'agisse du voile islamique, de la kippa ou de croix manifestement disproportionnées. Pour la défense, il n'y a donc pas de fait nouveau, rien d'autre qu'une note de service précisant l'application d'un texte existant et répondant à la demande de clarification des chefs d'établissement face à l'essor spectaculaire de l'abaya comme marqueur communautaire et musulman dans l'espace scolaire, attesté, selon M. Odinet, par l'explosion des atteintes à la laïcité dans le baromètre mensuel tenu par les services de son ministère. Le juriste de l'éducation nationale cite à l'appui de sa démonstration l'interdiction des bandanas permanents tenant lieu de foulard avalisée par le Conseil d'État par le passé.

(...)

Interrogée par l'un des juges sur le fait de savoir si un vademecum avait été envoyé aux chefs d'établissement, la défense a répondu par la négative. « L'identification de l'abaya ne pose pas de difficulté », a tranché M. Odinet, en tout cas pas plus que le voile, la kippa, la taille des croix ou le sous-turban sikh, qui ne sont pas plus définis par la circulaire de 2004 qui adapte la loi interdisant le port des signes religieux à l'école. Ensuite, « le sujet n'est pas de savoir si l'islam prescrit ce vêtement ou pas, mais de savoir si celui ou celle qui le porte le porte comme un signe pas discret d'appartenance à une confession », a-t-il ajouté, citant à nouveau le baromètre des atteintes à la laïcité, où l'argumentaire religieux revient systématiquement sur la question de l'abaya."

[Lire la suite](#)





"En confirmant l'interdiction de l'abaya à l'école, le Conseil d'État est fidèle à Condorcet, Hugo et Ferry"

Les juges des référés du Conseil d'État ont confirmé ce jeudi 7 septembre l'interdiction de l'abaya et du qamis à l'école après qu'une association a saisi l'institution pour demander la suspension de la mesure. Une décision salubre, souligne Nathalie Wolff, maître de conférences en droit public et vice-doyen en charge de la culture à l'Université Paris-Saclay et autrice notamment de Des hommes, des femmes, nos libertés, coécrit avec Laura El Makki et paru chez Dalloz.

Sommaire

1. CEUX QUI VOULURENT RENVOYER « L'ÉGLISE CHEZ ELLE »,
2. COUPABLE CÉCITÉ,
3. « LA LAÏCITÉ N'EST PAS UN PRINCIPE À PART ».

"Alors réfléchissons bien : la laïcité n'est pas un principe à part. Elle fait partie avec l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté d'expression, le droit de disposer de son corps et avec tous les autres droits conquis, à l'image d'une pièce de puzzle, d'un tout. Retirer une seule de ces pièces et l'édifice s'écroule tout entier."

[Lire la suite](#)



Conseil d'État sur l'abaya : LFI dénonce une « vision liberticide et autoritaire de la laïcité »

La haute juridiction administrative a considéré jeudi que cette longue robe, portée par certaines musulmanes, était porteuse d'une «logique d'affirmation religieuse».

[Lire la suite](#)



DÉRIVE SECTAIRE



RMC s'engage avec vous : des abus au sein de l'église évangélique ACER

RMC s'engage avec vous : des abus au sein de l'église évangélique ACER - 11/09

[Lire la suite](#)



Possible dérive sectaire d'ACER : l'importance de la liberté de conscience | Fédération Protestante de France

Au regard des accusations de dérives sectaires de l'Église ACER, la Fédération protestante de France affirme son attachement au principe essentiel de la laïcité qui permet la liberté de conscience.

[Lire la suite](#)



DÉSObÉISSANCE CIVILE



Iran : un an après la mort de Mahsa Amini, que reste-t-il de la contestation ?

La mort de l'étudiante, arrêtée pour un voile mal porté, avait déclenché une vague de contestation durement réprimée par le pouvoir. Elle a fait place à un mouvement de désobéissance civile.

[Lire la suite](#)



Mort de Mahsa Amini : en Iran, un an de protestations et de féroce répression

Les faits Il y a un an, le 13 septembre 2022, Mahsa Amini, une jeune étudiante de 22 ans, était arrêtée pour port non conforme de voile. Trois jours plus tard, sa mort provoquait de vives manifestations suivies d'une intense répression par la République islamique d'Iran. Retour sur un an de révoltes au cri de « Femme, vie, liberté ! »

Sommaire

1. 13 septembre 2022 : l'arrestation,
2. 21 septembre : #mahsaamini rassemble les Iraniennes,
3. 30 septembre : vendredi noir,
4. 26 octobre : le rituel du 40e jour,
5. 8 décembre : le début des exécutions,
6. Février 2023 : amnistie pour des détenus,
7. Mars : l'affaire des écolières empoisonnées,
8. 16 juillet : le retour de la police des mœurs,
9. 27 août, poursuite contre Mehdi Yarrahi,
10. Septembre, une nouvelle vague d'arrestations.



DISCRIMINATION DANS LE SPORT



JO 2024 : pourquoi un collectif demande l'exclusion de l'Iran pour discrimination

Un collectif, composé notamment de l'ancien champion du monde de boxe Mahyar Monshipour et de la Prix Nobel de la paix iranienne Shirin Ebadi, a écrit au Comité international olympique (CIO) pour demander l'exclusion de l'Iran des JO de Paris pour violation du principe de non-discrimination dans le sport. Frédéric Thiriez, membre du collectif et avocat, explique les motivations de leur combat à RFI.

Sommaire

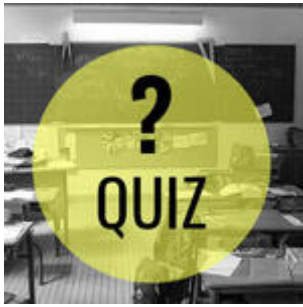
1. RFI : Maître Thiriez, pouvez-vous nous expliquer sur quoi porte votre action qui vise l'exclusion de l'Iran des JO pour discrimination ?
2. De quels genres de discriminations dans le sport parlez-vous ?
3. Une de vos premières actions, c'est d'avoir envoyé une lettre au Comité international olympique. Quelle a été sa réaction ?
4. Vos actions coïncident un peu avec l'anniversaire de la mort de Mahsa Amini. C'est aussi symbolique...

5. Mahyar Monshipour vous a présenté comme un humaniste. Est-ce un engagement humaniste de votre part, ou avez-vous un lien particulier avec l'Iran ?

"Je n'ai pas de lien particulier avec l'Iran, sauf une immense admiration pour cette civilisation. Mon rêve est d'y aller. Je mène surtout un combat depuis longtemps pour les droits des femmes. Je suis une sorte de compagnon de route de la Ligue du droit des femmes et je mène aussi un combat pour la laïcité. C'est ce qui m'a amené notamment à m'engager contre le port du hidjab dans le football et de toutes sortes de combats de cette nature. Et c'est des combats personnels que je mène, non pas en tant qu'avocat, mais à titre personnel et, bien sûr, bénévole."



ÉCOLE ET RELIGION



ÉCOLE ET RELIGION : TESTEZ-VOS CONNAISSANCES

Quelles sont les règles qui gouvernent la relation entre l'école et la religion ?

[Lire la suite](#)



ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE



Enseignement moral et civique : « Une matière très importante mais qui ne résoudra pas tous les clivages » - Le Parisien

En plein débat sur l'abaya et les signes religieux, le gouvernement mise sur l'EMC pour mieux faire comprendre aux élèves le principe de laïcité. Un effort salué par Christine Guimonnet, représentante des profs d'histoire-géo.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, Le Parisien, le 8 septembre 2023

"Apparu en 2015 au lendemain des attentats contre « Charlie Hebdo », l'EMC reste largement méconnu du grand public. Christine Guimonnet, professeure et secrétaire générale de l'association des professeurs d'histoire-géographie, salue l'effort pour le développer et nous explique de quoi il s'agit précisément.

Sommaire

1. Gabriel Attal, le ministre de l'Éducation, a assisté, ce vendredi à Lyon, à un cours d'EMC. Qu'y apprennent les élèves ?

"Au collège puis au lycée, l'EMC est conçu comme une matière, ou plutôt comme un temps durant lequel les jeunes réfléchissent aux droits, libertés et principes républicains, tout en mobilisant leurs connaissances historiques. Le but est de les éduquer à la vie citoyenne. Comprendre les institutions politiques : qu'est-ce que la Constitution, comment fonctionnent la justice, les médias et l'information... Nous travaillons aussi sur la laïcité, à l'école et en dehors. Une laïcité bien comprise est une laïcité bien expliquée : pour comprendre les interdictions qu'elle amène, il est crucial d'expliquer aux élèves les libertés qu'elle leur apporte. Ce sont les professeurs d'histoire-géographie qui l'enseignent au collège. Au lycée, elle peut aussi être enseignée par les professeurs de sciences économiques et sociales (SES) ou de philosophie."

2. Combien d'heures de cours sont actuellement consacrées à cet enseignement ?

3. Le ministère a annoncé un doublement des heures d'EMC au collège. C'est donc une bonne chose ?

4. Y a-t-il un véritable intérêt des élèves pour cet enseignement ?

[Lire la suite](#)



ENSEIGNEMENT PRIVÉ



Rentrée scolaire : l'école privée touche-t-elle 12 milliards d'argent public chaque année ?

FAKE OFF - Pour 2020, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, l'enseignement privé a bénéficié de 12,2 milliards d'euros par les différentes institutions publiques.

[Lire la suite](#)



ENTRISME ISLAMIQUE



RATP : management à la dérive ou entrisme islamiste ? | Atlantico.fr avec Guylain Chevrier

Dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux, un chauffeur de la RATP insulte violemment une femme et la menace de viol. Une procédure disciplinaire est ouverte.

Sommaire

1. Y a-t-il un problème d'entrisme islamique au sein de la RATP ?

"Les violations de la laïcité sont devenues légion. On peut voir qu'il n'est pas question de cas isolés, mais de manifestations qui reflètent une vision homogène, communautariste, qui s'exprime par une rupture avec les règles communes, au nom d'engagements religieux."

2. L'entrisme, c'est une stratégie politique ?

"On a évoqué non seulement des exemples de comportements individuels contrevenant à la laïcité, mais « l'apparition d'un syndicat communautariste dans les élections professionnelles de certains dépôts. » Il s'agit du syndicat anti-précarité (SAP-RATP), renommé par des agents comme « le syndicat pour musulmans », indique le média, qui cite des propos tenus par Denis Maillard, dans son livre « Quand la religion s'invite dans l'entreprise, publié en 2017 »."

3. C'est un problème d'influence grandissante dans les entreprises publiques ? Pas dans le privé ? Ou cela concerne vraiment tout le monde ?

"En 2022, 14 % des interrogés repèrent régulièrement des comportements religieux considérés comme rigoristes, contre 7,8 %"

en 2019. Il n'y a pas de rejet global du fait religieux au travail, mais une réaction face à la montée de comportements qui « sont non-admis, comme le refus de réaliser certaines tâches, de travailler avec un collègue ou de saluer une femme pour des motifs religieux. »"

4. Les managers français sont-ils formés pour faire face à ce genre de situation ? Ou sont-ils laissés à l'abandon par leur direction ?

"On aura en mémoire que pour l'ex-présidente du Medef Laurence Parisot, s'exprimant en 2015 dans les colonnes de la revue L'USINE NOUVELLE, les partenaires sociaux doivent s'emparer de la question de la laïcité dans l'entreprise en négociant une charte. "Le vivre ensemble est une préoccupation managériale quotidienne", avait-elle justifié. On notera que, si la majorité des répondants (70 %) considèrent que le principe de liberté en matière de religion doit être pris en compte par les entreprises, « la même proportion considère que le champ d'application du principe de laïcité devrait être étendu aux entreprises privées (70 %, contre 68,7 % en 2021 et 64 % en 2019)."

[Lire la suite](#)



ISLAMOPHOBIE



Laïcité : comment l'idéologie insoumise infuse en salle des profs

En 2022, plus d'un enseignant sur quatre a voté pour Jean-Luc Mélenchon après avoir longtemps formé le gros des bataillons socialistes

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, L'Opinion, le 4 septembre 2023

"Minorités ethniques. L'omniprésence de La France Insoumise lorsqu'il s'agit de prendre la défense réflexe des minorités ethniques à l'école est d'abord liée au grand nombre d'élus issus du monde enseignant dans ses rangs: Alexis Corbière, ex-professeur en lycée professionnel en Seine-Saint-Denis, Paul Vannier, professeur d'histoire-géo de formation, ou encore Danielle Simonnet, ancienne du cabinet Mélenchon à l'Enseignement professionnel. « Il y a là une avant-garde particulièrement implantée dans les quartiers d'éducation prioritaire, qui connaît par coeur son corpus idéologique en matière de laïcité: ils parlent d'islamophobie d'Etat, d'une école discriminante qui reproduit une domination post-colonialisme », note le chercheur Ismail Ferhat, spécialiste des questions de laïcité à l'université Paris-Nanterre."

[Lire la suite](#)





Interdiction de l'abaya à l'école : « Dans le débat public, dès qu'on lie laïcité, islam et droit des femmes, toute rationalité est perdue »

En plein débat sur le port des abayas et des qamis dans les établissements scolaires, le professeur en sciences de l'éducation Ismaïl Ferhat revient, dans un entretien au « Monde », sur la jurisprudence et les polémiques des trente-cinq dernières années, depuis l'affaire dite « de Creil ».

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien, Le Monde, le 6 septembre 2023

Sommaire

1. Comment s'est forgée la jurisprudence autour du port de signes et de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse à l'école ?

2. Certains observateurs pointent du doigt des similitudes entre les polémiques autour de l'interdiction de l'abaya et les controverses autour de l'affaire de Creil en 1989. Qu'en est-il ?

"Nous sommes dans la continuité des débats qui ont surgi en 1989. Cette affaire a cimenté les questionnements actuels. Nous sommes sur la même grammaire autour d'un triangle explosif entre laïcité – notamment à l'école –, islam et droits des femmes. En la matière, les années 1980 marquent un tournant historique. Alors qu'avant 1984 [année des mobilisations des partisans de « l'école libre » contre le projet de loi Savary], quand on évoquait la laïcité à l'école, on pensait spontanément aux conflits entre l'école publique et l'école catholique. A partir de 1989, les rapports entre l'islam et l'école passent au premier plan. La loi de 2004 est alors présentée comme une loi d'apaisement."

3. N'y a-t-il pas un décalage entre ce qui est vécu au sein des établissements et l'ampleur du débat médiatique et politique ?

"Bien sûr. Dans le débat public, dès qu'on lie laïcité, islam et droit des femmes, toute rationalité est perdue. Ce n'est pas le cas dans les établissements scolaires. D'une part, les cas de jeunes filles en abayas en leur sein sont très peu nombreux. D'autre part, le sujet suscite moins de tensions à l'intérieur de la communauté éducative que dans l'ensemble de la société. Dans les enquêtes d'opinion, les personnels de l'éducation sont souvent plus fermes que le reste de la population sur la manière d'appliquer la laïcité à l'école et plus favorables à ce type d'interdiction. Néanmoins, et il faut y être vigilant, cette interdiction, qui vise une nouvelle fois principalement les élèves musulmanes, aura des conséquences sur les représentations, déjà présentes, d'une fraction de la jeunesse qui perçoit le cadre laïque comme un cadre discriminant, islamophobe et hostile."

[Lire la suite](#)





Laïcité à l'école : un débat sans issue

Une rentrée scolaire loin d'être calme. En annonçant l'interdiction de l'abaya et du qamis dans les établissements scolaires publics et sa volonté d'expérimenter le port de l'uniforme, Gabriel Attal relance le débat autour de la laïcité...

Avec

- Brice Couturier, Membre du comité de rédaction de la revue Commentaire,
- Thomas Gomart, Historien des relations internationales, directeur de l'Institut français des relations internationales (IFRI),
- Corinne Lepage Ancienne ministre, ancienne euro députée, avocate,
- Anne-Lorraine Bujon Directrice de la rédaction de la revue Esprit.

[Écouter la suite](#)



zetu

Abaya : le fonctionnement de la laïcité scolaire par Catherine Kintzler, le 14 septembre 2023

L'interdiction du port de l'abaya à l'école publique par le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal rappelle l'« affaire de Creil » (1989) et le débat au moment du vote de la loi du 15 mars 2004. Apparente similitude qui s'inscrit dans un dispositif politique totalement inverse de ceux qu'on a connus antérieurement. On saisit ici l'occasion de rappeler le fonctionnement de la laïcité scolaire.

Sommaire

1. Un dispositif politique inversé : dévitalisation et ringardisation des discours victimaires,
2. La laïcité scolaire et l'instruction : quelques rappels,
3. La respiration laïque : le contraire d'un intégrisme,
4. Laïcité et savoirs,
5. Notes.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN FRANCE



Abaya : « La laïcité, une notion qui n'a rien d'évident »

Après l'interdiction de l'abaya à l'école par le ministre de l'éducation Gabriel Attal, Jean de Saint-Cheron - tout en considérant que ce vêtement est bien utilisé pour signifier son islamité - déplore une forme de sacralisation de la laïcité.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
[Article issu du quotidien, La Croix, le 11 septembre 2023](#)

"Parmi les actes normatifs les plus liberticides de l'histoire de notre pays, on peut citer le décret de l'Assemblée nationale du 13 février 1790 qui, supprimant les ordres religieux - à l'exception des congrégations chargées de l'éducation et des œuvres de charité, parce que la France en avait encore besoin -, interdit formellement de prononcer des vœux monastiques.

(...)

Toujours est-il que, 233 ans plus tard, on parle de laïcité au détour d'une phrase comme si c'était une évidence, alors que rien n'est plus compliqué, dans la sphère publique comme dans la conscience de nombre de croyants. La laïcité, notion très récente (elle est apparue dans la deuxième moitié du XIXe siècle), est censée garantir la liberté de conscience, la neutralité de l'État à l'égard des religions et le libre exercice des cultes. On dit qu'elle ne favorise aucune religion parce qu'elle les protège toutes.

En réalité, pourtant, le processus d'arrachement de la France à sa propre histoire, et donc à la religion, et par là même la volonté d'expulser le religieux de la sphère publique - qui a conduit en 1905 à la loi de séparation des Églises et de l'État -, a imposé aux croyants cette réalité juridique que la loi de la République était non seulement séparée mais supérieure à la loi religieuse. Pour le dire de façon concise : dans l'État moderne, dans la France de Voltaire, de Combes et de Raffarin (cf. loi de 2004 sur le port de signes religieux à l'école), la séparation ne s'est pas faite selon un plan horizontal mais vertical. Les lois de la République recouvrent tout. Conséquence : le croyant est caché dessous. Bien sûr, on sait les questions d'ordre public que pose le fanatisme religieux. Mais les écoles d'Angleterre ne tournent pas tellement moins bien que les nôtres, où l'on croise des voiles et des turbans dans la cour de récréation.

(...)

Ceux qui assènent que l'interdiction du port de l'abaya serait parfaitement discriminatoire refusent sans doute de voir une évidence : celles qui portent une telle robe le font tout de même pour signifier leur islamité. (Un jeune juif ne porte pas de kippa au lycée, quand bien même se trouverait-il plus beau avec.) L'effet de mode de l'abaya n'est pas strictement comparable à celui de la dernière paire de baskets fluo."

[Lire la suite](#)



Laurence de Charette : « L'abaya, la laïcité et la société déchristianisée »

BLOC-NOTES - Comment penser le fait laïque, qui suppose la séparation du temporel et du spirituel, du politique et du religieux, face à une nouvelle matrice qui mêle intrinsèquement les deux ?

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, Le Figaro, le 7 septembre 2023

"Il fut un temps, pas si lointain, où l'on pensait y voir clair: on avait, en boutant l'Église hors des affaires de l'État, assis, espérait-on, chacun sur son trône. Hélas, les démêlés de la rentrée montrent combien la confusion n'en finit pas de régner autour de la laïcité, ce grand mot que l'on brandit comme les chasseurs de vampires des gousses d'ail - mais dont les contours restent obscurs et la pratique, aléatoire. Et pour cause: pensée

au début du XXe siècle dans une société forgée par le christianisme, son empreinte culturelle et intellectuelle, la belle «laïcité à la française» butte désormais face aux nouveaux défis que lui pose l'entrisme islamiste.

(...)

Loin d'être laïcisée, la société française est aujourd'hui, en revanche, tout à fait déchristianisée ; tant, cette fois, sur le plan spirituel que culturel: la tradition chrétienne, ses textes, ses grands auteurs, ses fondements, son histoire semblent avoir sombré corps et biens dans un abîme dont nul ne songe plus à les extraire.

(...)

On traque, sous nos latitudes, l'islamophobie avec opiniâtreté sans jamais s'indigner de la christianophobie ; la bouche pleine d'injonctions inclusives mais l'esprit rempli de mépris pour les choses du Ciel en général. Va comprendre.

L'opposition entre foi et raison, si bien dépassée par Benoît XVI, est aujourd'hui creusée non plus tant par le discours scientifique que par l'effacement de notre culture spirituelle et l'ignorance profonde de ce qui la constitue.

(...)

C'est ainsi que l'on «pense» aujourd'hui la laïcité dans la vacuité, avec une petite idée du temporel, peut-être, mais sans conception du spirituel, et dans la méconnaissance également des religions, historiques comme importées. Cette pensée amputée, tronquée et désormais gangrenée par l'idéologie et le déni ne parvient plus à appréhender les véritables enjeux de la laïcité."

[Lire la suite](#)



Vêtements contre la laïcité : une histoire interminable

Pour Jean-Claude Bourdin, philosophe et ancien professeur de philosophie, la laïcité et les vêtements, c'est une histoire interminable. « Après le foulard (octobre 1989, déjà !), il y eut le burkini (2016, avec une piqûre de rappel en 2022). Nous avons aujourd'hui l'abaya (et le qamis). Demain, quoi d'autre ? Les babouches ? » interroge-t-il dans cette tribune...

Sommaire

1. Laïcité,
2. Signes religieux et prosélytisme,
3. La menace islamiste,
4. Les Lumières.

[Lire la suite](#)





Abdenour Bidar, la laïcité vue par un philosophe musulman | RCF

Ce mercredi s'ouvre à Paris le procès des attentats du 13 novembre 2015. Cette année-là, Abdenour Bidar s'est fait connaître mondialement en publiant sa "Lettre ouverte au monde musulman". Depuis, il est une voix qui compte dans le dialogue avec l'islam et sur la laïcité en France. Philosophe, musulman de tradition soufie, inspecteur général de l'Éducation nationale, il a été l'un des principaux rédacteurs de la Charte de la laïcité à l'école. Il publie "Génie de la France" (éd. Albin Michel), une réflexion passionnante sur notre pays et la conception française de laïcité.

Sommaire

1. La laïcité, un espace "vide" où chacun peut s'exprimer,
2. Abdenour Bidar, un "philosophe spirituel",
3. Face au terrorisme, la "sainte colère" d'un philosophe musulman.

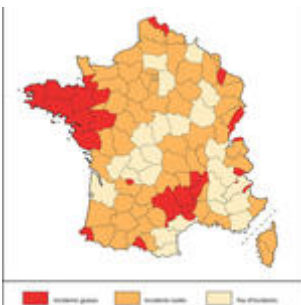
[Lire la suite](#)



«L'abaya est le crash test dans la laïcité française», affirme Gilles Kepel

Gilles Kepel, Politologue, Spécialiste de l'islam et du monde arabe contemporain a expliqué que l'abaya résultait d'un «salafisme d'atmosphère» qui pousse les jeunes filles à «marquer leur rupture».

[Voir la vidéo](#)



La loi de séparation de l'Église et de l'État

Objectifs

- Comprendre la séparation entre les églises et l'État.
- Connaître la loi de 1905.
- Connaître le conflit entre l'État et le Vatican.

Sommaire

1. Le contexte de la loi,
 - a. Un climat anticlérical,
 - b. La rupture avec le Vatican,
 - b. La loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905,
3. Les conséquences de la loi,
 - a. Les conséquences pratiques de la loi,
 - b. Une loi acceptée par certains et refusée par d'autres.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ ET POLITIQUE



L'abaya et le qami : à offensive politique, réponse politique ·

En annonçant le 27 août dernier l'interdiction bienvenue de porter à l'école, collège ou lycée, l'abaya pour les filles et le qami pour les garçons, Gabriel Attal, nouveau ministre de l'Éducation nationale, fait une entrée fracassante dans ses nouvelles fonctions et un coup politique et de communication qui a entraîné de nombreuses réactions politiques et médiatiques, contradictoires, non sans hypocrisie dans certains cas, avec un comportement opportuniste de la part de marques de vêtements pour vendre leur camelote.

Sommaire

1. Les faits et le texte de la circulaire du ministre,
2. Les réactions politiques et l'attitude de la presse,
3. Les réactions des syndicats d'enseignants,
4. Il s'agit bien d'une question politique.

[Lire la suite](#)



LECTURE



Les Livres de Philosophie : Pierre Kahn : quelle laïcité voulons nous ?

Quoique souvent articulée à un vigoureux appel à la raison, la laïcité déchaîne, en France, les passions. Et – étrange paradoxe – les partisans les plus farouches de l'exclusion du religieux de l'espace public pratiquent volontiers l'excommunication de leurs adversaires !

Pierre Kahn n'est pas de ceux-là. Au contraire : il montre dans cet ouvrage qu'on peut examiner sereinement et rigoureusement une des questions les plus décisives de notre temps. En s'appuyant sur l'histoire et en s'interrogeant sur les enjeux théoriques comme sur les conséquences concrètes de nos choix. En se dégageant, avec lucidité, des lieux communs et des slogans simplificateurs qui parasitent le débat démocratique. En s'interrogeant, comme philosophe et comme citoyen, sur la question de savoir quelle laïcité nous voulons, pour quelle société et pour quel avenir commun.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ ACADÉMIQUE



En Iran, le pouvoir mène une “purge” au sein de la communauté académique

À l'approche de la date anniversaire du soulèvement contre le pouvoir en Iran, les autorités iraniennes resserrent davantage l'étau autour des universitaires et des journalistes. Des dizaines d'enseignants critiques du pouvoir ont été démis de leurs fonctions ces dernières semaines.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ DE CONSCIENCE



Liberté de conscience et indigénisme par Kamel Bencheikh

Sur la totalité de la population française, seule une minuscule minorité se démène pour que le "peuple blanc" qu'il soit de souche ou pas, se mette à genoux et batte indéfiniment sa coulpe jusqu'à ce que la repentance éternelle devienne une politique existentielle.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ DE CULTE



Athéisme, liberté de culte et laïcité - Partie 2 : la liberté de culte et les sectes

Δ Cette vidéo ne contient pas d'images violentes mais Youtube a mis la vidéo en +18 car elle parle de sectes et d'évènements tragiques Δ

Dans cette deuxième partie, nous allons nous tourner vers une perspective différente, celle de la "laïcité à la japonaise". Le Japon offre une vision unique de la relation entre l'État et la religion, mettant en lumière une approche qui diffère considérablement de celle que nous avons explorée précédemment.

Sources

Les laïcités dans le monde – Le Japon

Le rapport État-religions au Japon et ses portées juridiques

Moon, Aum, scientologie... Comment le Japon et les États-Unis gèrent les sectes ?

Le Japon, un archipel gangrené par les sectes

Les sectes au Japon : une cohabitation périlleuse ?

Le principe de séparation de l'état et de la religion à l'épreuve des dérives sectaires : le cas du Japon

Le Japon, Un Paradis Pour Les Sectes

La laïcité en France et aux États-Unis : perspectives historiques et enjeux contemporains

MIVILUDES - Le dispositif juridique français

La Secte Japonaise Soka Gakkai - ARTE

Japon : l'ancien Premier ministre Shinzo Abe dans un état "très grave" après une attaque par balle

[Lire la suite](#)



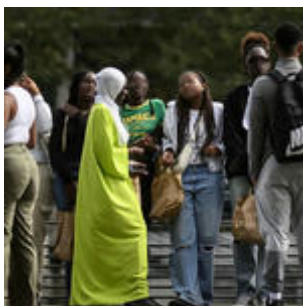
LIBERTÉ RELIGIEUSE



Interdiction de l'abaya : une commission américaine déplore une mesure d'"intimidation" contre les musulmans

Alors que le Conseil d'État a validé l'interdiction du port de l'abaya à l'école, une commission consultative mandatée par le Congrès américain a estimé que le gouvernement avait "empiété sur la liberté religieuse" dans le pays.

[Voir la vidéo](#)



Mesure « d'intimidation » : une commission américaine fustige l'interdiction de l'abaya en France - Le Parisien

La Commission américaine sur la liberté religieuse internationale (USCIRF) a rendu un avis très sévère sur l'interdiction de l'abaya dans les écoles, décidée par Gabriel Attal avant la rentrée scolaire.

[Lire la suite](#)





L'interdiction de l'abaya vue d'Alger

LETTRE D'ALGER. Comment est vue cette nouvelle affaire française en Algérie, pays qui reste divisé entre adeptes et hostiles au code religieux dominant ?

« Avis de *Libres penseurs de France*, ADLPF :

Article issu de l'hebdomadaire, *Le Point*, le 8 septembre 2023

« Toutes les données démontrent que la guerre contre l'abaya et le qamis en France, comme auparavant la guerre contre le voile et le niqab, est perdue d'avance », tranche le quotidien conservateur Echourrouk. Le journal cite quatre données pour appuyer sa thèse. D'abord, le fait que les grandes marques et enseignes mondiales de la mode adoptent de plus en plus la « modest fashion », inspirée par les codes vestimentaires des monarchies du Golfe. Le second point concerne l'augmentation du marché mondial de l'abaya : de 243 milliards de dollars en 2015 à 368 milliards de dollars en 2017, selon Reuters. L'autre paramètre serait le poids de plus en plus important des influenceuses de cette « modest fashion », à l'instar de la Britannique Dina Tokyo, icône de la « hijabista », la communauté des musulmanes voilées, convoitée par les grandes marques de la mode, même si, depuis, l'influenceuse a fini par retirer son voile. Le dernier « argument » d'Echourrouk est que « la courbe démographique de la société française va vers une domination de l'élément non français au détriment des Français, ce qui signifie que d'autres cultures, notamment arabo-islamiques, connaîtront à l'avenir une tendance ascendante dans la société malgré les tentatives d'occidentalisation au nom de la laïcité ». « La majorité des enfants qui naîtront dans les décennies à venir en France seront des enfants d'immigrés pour qui la laïcité à l'école publique ne sert à rien, et la France ne pourra rien y faire car, sans eux, ce pays s'effondrera démographiquement », conclut Echourrouk.

(...)

Pour rappel, en 2018, la ministre de l'Éducation de l'époque, Nouria Benghabrit, avait interdit le port du voile intégral, le niqab, aux enseignantes dans les établissements scolaires publics. « Il faut que l'identité du fonctionnaire de l'éducation soit claire. On ne peut pas gérer l'éducation et l'acte d'enseigner sans que les élèves voient le visage de leur enseignante. De même pour les enseignants, qui doivent avoir un habit respectable », avait déclaré la ministre, très critiquée par les milieux conservateurs. Le ministre des Affaires religieuses de l'époque, Mohamed Aïssa, avait soutenu la décision de sa collègue de l'Éducation : « Il s'agit là d'habits étrangers à nos traditions et à notre culture. [...] Le niqab n'a pas sa place à l'école », avait-il affirmé à la radio d'État. En 2018, le gouvernement a également interdit le port du niqab aux fonctionnaires et agents publics, les appelant à « s'abstenir de porter toute tenue vestimentaire qui entrave l'exercice de leurs missions de service public, particulièrement le port du niqab qui est strictement interdit sur les lieux de travail ».

[Lire la suite](#)





« Nous ne pouvons pas être passifs » : avertissements d'un expert en liberté religieuse, signes positifs pour la liberté américaine – News 24

Nathan Berkeley, directeur des communications et coordinateur de recherche au Religious Freedom Institute, estime que la situation actuelle de la liberté religieuse en Amérique est un « tableau mitigé ».

[Lire la suite](#)



LOI 1905



Iannis Roder et la laïcité : contrevérité falsifiant la loi de 1905 | Le Club par Jean Baubérot

Plusieurs personnes favorables à l'interdiction de l'abaya se sont référées à la loi de 1905 séparant les Églises et l'État. Cela a été le cas, notamment, du maire PS de Saint-Nazaire et, surtout, de Iannis Roder, prof d'histoire-géo et membre du Conseil des Sages. Si chacun-e a, naturellement, le droit d'avoir sa propre position et de la défendre, se réclamer de la loi de 1905 pour cautionner une telle mesure n'est rien moins qu'une fake news.

[Lire la suite](#)



NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT



Macron à la messe du pape à Marseille ? LFI s'agace déjà de la possible présence présidentielle au Vélodrome

From www.huffingtonpost.fr - Aujourd'hui, 09:45

L'Élysée n'a pas démenti ni confirmé la rumeur selon laquelle le chef de l'État assistera à la messe géante du pape François organisée pour sa visite à Marseille.

(...)

Faisant référence à la polémique récente sur l'abaya, vêtement traditionnel porté par des musulmanes interdit depuis la rentrée dans les établissements scolaires, le député LFI Bastien Lachaud a estimé sur X qu'Emmanuel Macron « se moque de la laïcité et piétine ses principes, la séparation des Églises et de l'État, la neutralité de l'État vis-à-vis des religions ».





Emmanuel Macron à la messe du pape François : une atteinte aux « principes fondateurs » de la laïcité pour LFI

Le week-end prochain, le pape François se rend à Marseille et prévoit donc d'officier une messe le samedi au stade Vélodrome, à laquelle sera présent le président de la République Emmanuel Macron. La réaction des oppositions et notamment de La France insoumise ne s'est pas fait attendre.

[Voir la vidéo](#)



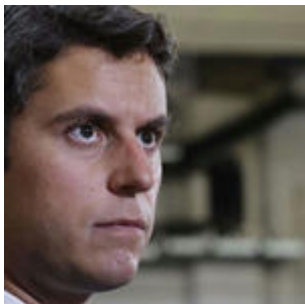
Politique | Laïcité : la présence de Macron à la messe du pape François à Marseille déclenche une nouvelle polémique | La Provence

Emmanuel Macron assistera à la messe que le pape François va donner au stade Vélodrome le samedi 23 septembre. Sa présence à une cérémonie catholique en tant que président de la République française, un pays laïque, interroge.

[Lire la suite](#)



PORT DE L'ABAYA



« L'interdiction de l'abaya révèle une faiblesse stratégique considérable »

CHRONIQUE DE LA BATAILLE CULTURELLE.

Pour Saïd Benmouffok, professeur de philosophie, la décision du nouveau ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal, bien que présentée comme une victoire par les défenseurs d'une laïcité offensive, place les entrepreneurs identitaires au centre du jeu au lieu de les marginaliser.

[Lire la suite](#)



Abaya : « Professeure, je refuse de faire la police d'une mesure discriminatoire »

Anne Waeles, professeure de philosophie, explique dans ce texte pourquoi elle est opposée à l'interdiction des abayas, une mesure qu'elle juge discriminatoire et qui risque d'alimenter un « climat de suspicion » à l'égard des élèves musulmans. Un climat qui remonte selon elle à la loi de 2004 sur les signes religieux.

Sommaire

1. Simplement une mode,
2. Un objet identitaire et contestataire,

3. Traquer les signes religieux,
4. Une loi d'exception,
5. Une laïcité dévoyée,
6. Respecter la conscience des élèves.

[Lire la suite](#)



Luc Ferry : « L'abaya est bel et bien un signe politico-religieux »

CHRONIQUE - Quand des femmes meurent sous les coups des talibans pour avoir le droit de se débarrasser de ces oripeaux religieux, il serait quand même paradoxal que le pays des droits de l'homme en encourage le port.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, Le Figaro, le 6 septembre 2023

"Comme le savent et le disent tous les spécialistes de l'islam, il s'agit bel et bien d'un vêtement prescrit par le wahhabisme, en particulier en Arabie saoudite, destiné à couvrir entièrement le corps des femmes afin d'ôter tout ce que la féminité pourrait avoir de séduisant pour les hommes, ce qui explique au passage que dans leurs versions les plus religieuses, les abayas s'abstiennent de recourir à des couleurs vives, considérées comme trop sensuelles, pour se contenter du noir et du beige plus sérieux, pour ne pas dire plus sinistres. Il est donc tout aussi clair que le port de ces accoutrements religieux est contraire à la loi de 2004 qui interdit explicitement les signes politico-religieux ostensibles à l'école.

(...)

Contrairement à son prédécesseur, Gabriel Attal a donc eu mille fois raison de prendre enfin avec courage le problème à bras-le-corps et c'est pitié de voir l'extrême gauche se porter aussitôt au secours de l'obscurantisme religieux, du mépris des femmes et de la haine de la laïcité républicaine. Quand des femmes meurent sous les coups des talibans pour avoir le droit de se débarrasser de ces oripeaux religieux, il serait quand même paradoxal que le pays des droits de l'homme, de la laïcité, des Lumières et de l'émancipation des femmes en encourage le port, non par une saine tolérance, mais en réalité par pure lâcheté ! "

[Lire la suite](#)



PORT DE L'UNIFORME



Rentrée scolaire : pourquoi Emmanuel Macron défend-il l'expérimentation de l'uniforme à l'école ?

Le président de la République s'est dit favorable à la « tenue unique ».

[Lire la suite](#)



Uniforme à l'école, abaya : le débat vu d'Allemagne

Chez nos voisins d'outre-Rhin, où chaque Land a sa propre législation sur le port du voile, l'évocation d'une jeunesse en uniforme rappelle à certains de mauvais souvenirs.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu de l'hebdomadaire, Le Point, le 10 septembre 2023

"L'uniforme a d'ailleurs quasiment disparu dans les écoles allemandes au cours des années 1980-1990. Il porte atteinte au droit de chacun à s'habiller comme il le souhaite. « Il est pratiquement impossible de définir une formule qui définirait la longueur d'un tee-shirt », ironise le Deutsche Lehrerverband, rappelant que les gens s'habillent de moins en moins de façon formelle et que l'école, à condition qu'elle ne soit « ni une plage ni une boîte de nuit », reflète ce phénomène de société. Un autre argument avancé : l'uniforme n'empêche pas les injustices sociales et son achat représente une dépense supplémentaire pour le budget déjà limité des familles les plus démunies.

(...)

L'autre débat de la rentrée en France : la décision d'interdire l'abaya à l'école fait également couler beaucoup d'encre outre-Rhin. Était-il vraiment nécessaire de déclencher une telle polémique, s'y interroge-t-on, alors qu'une très petite minorité de jeunes musulmanes porte l'abaya pour aller à l'école ? Ne s'agit-il pas plutôt de défendre coûte que coûte le grand principe de la laïcité au risque de provoquer la colère de la communauté musulmane ? La presse allemande note en particulier qu'en vertu du strict respect de la laïcité les mères musulmanes qui souhaitent accompagner les sorties scolaires de leurs enfants n'ont pas le droit de porter le foulard. L'interdiction du port de l'abaya, estime-t-on en Allemagne, pourrait pousser les jeunes musulmanes à se rebeller contre un État qui favorise la discrimination. « L'interdiction de l'abaya est une décision politique sur la lame du rasoir, note le quotidien de gauche Tageszeitung. Défense conséquente de la laïcité ou fin de la tolérance ? »

(...)

Dans ce pays fédéral où l'éducation relève du domaine des Länder, chaque Land a sa propre législation sur le port du voile à l'école. Six Länder sur seize ont voté des lois interdisant aux enseignantes le port de signes d'appartenance religieuse dans l'enceinte de l'école. Il s'agit des Länder de la Bavière, de la Sarre, de la Basse-Saxe, du Bade-Wurtemberg, de Brême et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Cinq d'entre eux, Bavière et Bade-Wurtemberg en tête, stipulent que les symboles et vêtements chrétiens font exception."

[Lire la suite](#)



Uniforme à l'école : pourquoi la science ne permet pas de trancher le débat

Pour préserver la laïcité, restaurer le vivre-ensemble, voire améliorer les performances des élèves, des responsables politiques demandent le retour de l'uniforme dans les établissements scolaires. Mais qu'en dit la science ?

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :
Article issu de l'hebdomadaire, L'Express, le 9 septembre 2023

"Une blouse. Peut-être un pantalon et une chemise. Ou un jean et un tee-shirt, pour les plus modernes. Avec ou sans distinction entre les filles et les garçons. Pour résoudre les atteintes à la laïcité à l'école, faut-il imposer le port de l'uniforme, éternelle rengaine politique et médiatique de la rentrée, comme le demandent certains enseignants et représentants politiques? Après avoir interdit l'abaya, cette longue robe traditionnelle que certaines jeunes filles portent comme une tenue religieuse, le ministre de l'Education nationale, Gabriel Attal, s'est récemment dit favorable à "l'expérimentation" de l'uniforme, déjà en oeuvre dans des écoles, des collèges et des lycées de Guadeloupe, de Guyane ou de Nouvelle-Calédonie.

(...)

En Europe, seuls deux pays, Malte et Chypre, imposent l'uniforme dans leurs établissements scolaires, avec des objectifs très divers. Contrairement aux idées reçues, il n'est pas obligatoire au Royaume-Uni, souvent cité en exemple, même si, dans les faits, 90 % des établissements l'exigent. Et dans les écoles britanniques, il est possible de venir en classe en arborant un voile, une croix ou une kippa. Le modèle de nos voisins d'outre-Manche ne dit donc pas grand-chose de l'utilité de la mesure si on l'applique pour sauvegarder la laïcité - notion dont la France a par ailleurs une conception très spécifique, ce qui complique les comparaisons internationales."

[Lire la suite](#)



« Nous ne pensons pas pareil » : pourquoi l'uniforme à l'anglaise serait dur à dupliquer en France - Edition du soir Ouest-France - 05/09/2023

La question du port de tenues uniques à l'école fait à nouveau débat. Jour de rentrée, Emmanuel Macron s'est dit favorable à des expérimentations. Chez nos voisins anglais, l'uniforme est dans toutes les classes ou presque. Pour Catherine Coron, spécialiste du système éducatif britannique, s'en inspirer pourrait toutefois être hasardeux. Explications.

Sommaire

1. Un héritage du Moyen Âge,
2. 90 % des écoles l'adoptent,

3. Un rapport différent aux « particularismes ».

[Lire la suite](#)



PORT DE LA BARBE



Le port de la barbe n'est pas contraire au principe de laïcité - Droit fondamental et liberté publique | Dalloz Actualité

Le seul port de la barbe par un agent public, y compris lorsque celui-ci est informé de la perception religieuse qui peut en être faite, ne méconnaît pas le principe de laïcité et le devoir de neutralité.

[Lire la suite](#)



PRINCIPE DE LAÏCITÉ



Le ministre de l'Éducation nationale exige un renforcement des actions en faveur de la laïcité à l'école | Maire-Info, quotidien d'information destiné aux élus locaux

Annoncée peu avant la rentrée, l'interdiction de l'abaya dans les établissements scolaires a fait couler beaucoup d'encre. Mais au-delà, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, souhaite que toute l'année scolaire soit placée sous le signe du renforcement de la laïcité. En matière de lutte contre le harcèlement, par ailleurs, les maires vont avoir un nouveau rôle à jouer.

(...)

Au-delà de cette décision, Gabriel Attal demande un « renforcement des actions en faveur de la laïcité » tout au long de cette nouvelle année scolaire. En premier lieu, la formation des personnels, et en particulier des chefs et directeurs d'établissement et des inspecteurs de l'Éducation nationale, va être renforcée, sur les questions de laïcité et de respect des valeurs de la République. Quant aux professeurs, « 100 % d'entre eux » devront être formés « d'ici 2025 ».

Il est désormais exigé de chaque enseignant ou personnel de l'Éducation nationale confronté à un problème d'atteinte à la laïcité qu'il le fasse remonter, sous la forme d'un signalement.

Enfin, un « plan d'action académique » va être mise en œuvre dès cette rentrée, pour « accompagner les équipes de direction des établissements »"

[Lire la suite](#)



PRIX DE LA LAÏCITÉ



Prix de la laïcité 2023 : l'appel à projets est ouvert | Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Pour la 3ème année consécutive, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer lance l'appel à projets pour le prix de la laïcité de la République française. Candidatez avant le 15 octobre 2023.

Ce prix distingue et encourage les actions de terrain et les projets portant sur la protection et la promotion effectives de la laïcité. Il s'inscrit également dans les efforts du Gouvernement pour renforcer son action en faveur de la laïcité, en cohérence avec la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

[Lire la suite](#)



RÉSEAU SOCIAL



Abaya : "Sur TikTok, un nombre écrasant d'influenceurs sont le relais - sans le savoir - d'idéologies qui sont dans l'offense à la question de la laïcité", pour Amélie Chelly (spécialiste des islam...

Abaya: "Sur TikTok, un nombre écrasant d'influenceurs sont le relai - sans le savoir - d'idéologies qui sont dans l'offense à la question de la laïcité", pour Amélie Chelly (spécialiste des islam politiques)

[Voir la vidéo](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

Scoop.it!

Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.it/)

